

ABONNEMENT

Payable d'avance, par an... \$3.00
do do quatre mois... 1.00
do do un mois... 0.25
Ed. Hebdomadaire, par an... 1.00

LE CANADA

JOURNAL QUOTIDIEN

ANNONCES

Première insertion, par ligne... \$0.10
Tous les jours... 0.05
Trois fois par semaine... 0.06
Une fois la semaine... 0.08
A long terme, conditions spéciales

LA SOCIÉTÉ DE PUBLICITÉ, Propriétaire

"RELIGION ET PATRIE"

F. MOFFET, Secrétaire de la rédaction et administrateur

LE CANADA

Ottawa et Hull, 26 Decembre 1883

COURRIER

Il est bruit de la nomination prochaine d'un Aide-de-Camp à Rideau Hall.

Nous accusons réception de *La Semaine Française* et le *Courrier de l'Europe*, revue très intéressante publiée à Londres par MM. A. Christin et Cie.

Il y aura réception des citoyens par Son Excellence le Gouverneur Général, mardi prochain, jour de l'an, au bureau du Conseil Privé, de midi à deux heures.

L'Advertiser, de London, parle du "triomphe" de M. Mowat qui aurait "réussi" à faire soumettre au Conseil Privé d'Angleterre, la question des frontières provinciales. C'est plus qu'un comble!

Le Spectator de Hamilton raille l'organe grit de la rue Elgin, qui a été obligé de faire à M. C. Magee les plates excuses que l'on sait. Le Free Press, dit le confrère, est un mauvais journal qui ne recule devant rien pour atteindre un adversaire politique.

Un certain nombre de délégués des chambres de commerce de Montréal, Toronto et Hamilton ont soumis au gouvernement un projet de loi concernant la distribution des biens des faillis. Le ministre de la justice a été chargé d'examiner le bill.

Sir Leonard Tilley a reçu, samedi, une députation de l'association des manufacturiers canadiens. Les délégués se sont déclarés satisfaits du tarif, en général, et n'ont suggéré que peu d'amendements. Ils ont, cependant, protesté contre l'entrée dans le pays de produits manufacturés à des prix infimes dans les prisons américaines.

L'honorable ministre des finances a également reçu une délégation de l'association des menuisiers, qui voudrait baisser le droit sur le blé à 10 cents, et hausser à 25 cents, celui qui frappe la farine.

CAPITULATION DE M. MOWAT

M. Mowat vient de signer son traité de capitulation. Nous avons sous les yeux le texte même de la pièce peu diplomatique.

Il capitule donc, après s'être obstinément opposé depuis 1872 à tout compromis honorable et satisfaisant pour les intéressés.

Il cède après avoir proclamé lui-même, par la voix de ses organes et de sa majorité dans la législature, que les droits d'Ontario étaient indiscutables et inattaquables.

Il fléchit après avoir déclaré, de la manière la plus solennelle, que le rapport des arbitres présenté en 1878, était valide, légal, et que pas un pouce du domaine, attribué à l'Ontario, ne serait cédé.

Il se rend après avoir nié la juridiction du Conseil Privé d'Angleterre, ridiculisé l'idée de soumettre l'affaire à ce haut tribunal dont il reconnaît maintenant la compétence.

Il met bas les armes, après avoir mis flamberge au vent, pris pos-

sion du Portage du Rat, perçu des droits sur la coupe du bois, accordé des titres de propriété.

Il suspend les hostilités, après avoir délivré des licences pour la vente des liqueurs, érigé une prison, arrêté des policiers de Manitoba, dans l'exercice de leurs fonctions, troublé la paix publique, provoqué la sédition, la guerre civile, l'incendie; en un mot, après avoir fait acte d'autorité suprême et dépensé près de \$40,000 sans la permission de la législature.

Dénouement bien digne de pareille campagne.

Voyons un peu quels sont les termes de la capitulation.

M. Mowat, on le sait, voulait établir à tout prix sa souveraineté sur le vaste pays qui s'étend, de l'est à l'ouest, à partir du lac Témiscamingué — limite qui sépare l'Ontario de Québec — jusqu'à l'angle nord-ouest du lac des Bois, puis, du sud au nord, à partir de la frontière internationale jusqu'à la Baie James, d'un côté, et la rivière Albany qui coule dans la Baie d'Hudson, de l'autre.

La province ainsi agrandie compterait 197,000 milles carrés; soit 126,000,000 d'acres; et n'a actuellement que 100,000 milles carrés; soit 64,000,000 d'acres.

Aujourd'hui, M. Mowat est moins exigeant. Il consent à régner sur un territoire beaucoup plus restreint, en attendant que le Conseil se soit prononcé. La juridiction d'Ontario ne s'exercera donc seule qu'au sud et à l'est du fait des terres divisant les eaux qui coulent dans les grands lacs de celles qui se déchargent dans la Baie d'Hudson.

Pour se protéger, et ne pas compliquer d'avantage la situation, M. Mowat a stipulé que tous les procédés judiciaires dirigés contre les officiers de l'une et l'autre province, seraient suspendus. On n'est pas plus sage!

Les prétentions du chef grit ne sont donc plus les mêmes. Lui qui ne voulait pas sacrifier ce qu'il appelle les droits acquis, et inviolables d'Ontario, qui se moquait du Conseil Privé d'Angleterre, accepte à l'avance le jugement de ce tribunal.

Que les temps sont changés.

D'un autre côté, les deux provinces exerceront une juridiction concurrente dans le pays qui se trouve au nord et à l'ouest de la hauteur des terres. Et c'est là ce que sir John A. Macdonald proposait un jour, à peu près dans les mêmes termes à M. Mowat lui-même qui répondit avec impertinence:

"Vous proposez que les deux gouvernements provinciaux aient juridiction concurrente dans le territoire. Or, cet arrangement serait absurde et impraticable..."

Comment se fait-il que la proposition de sir John A. Macdonald jugée alors insensée par M. Mowat, lui soit devenue parfaitement acceptable! Mystère d'une politique étroite, jalouse et ambitieuse.

En tous cas, il est entendu que les lieutenants gouverneurs pourront nommer deux commissaires de police, l'un représentant l'Ontario, et l'autre Manitoba. Ces officiers seront ex officio magistrats de police, présideront les cours, auront le pouvoir de nommer des constables, et délivreront les licences pour la vente des liqueurs — lorsque celles déjà émises ne

seront plus valides — en appliquant les lois des deux provinces. S'il y avait conflit dans la législation, les commissaires auraient le droit d'y remédier par des règlements.

Enfin les deux conseils municipaux du Portage du Rat qui se disputent le pouvoir, seront supprimés et remplacés par un bureau composé de cinq membres que les législatures provinciales nommeront après avoir ratifié la convention de MM. Mowat et Miller, à leur prochaine session, et qui restera en charge jusqu'à ce que le différend soit réglé.

M. Mowat qui était entré en conquérant dans une région qu'il se vantait de pouvoir occuper envers et contre tous, congédie sans bruit sa petite armée et part tige avec M. Norquay une autorité qu'il n'ait à Manitoba. Il consent même à ce que tous les magistrats nommés par une province soient tenus de recevoir une commission de l'autre avant de pouvoir agir dans le territoire situé au nord et à l'ouest du fait ou de la hauteur des terres.

Ce n'était pas la peine assurément d'offrir tant de résistance, de soulever tant de préjugés, de crier fort à la tyrannie imaginaire des bleus et de s'armer contre les prétendus envahisseurs de Manitoba.

M. Mowat a bien eu la précaution de dire, pour sauver les apparences, que le compromis négocié avec M. Miller ne devait pas porter préjudice à aucune des réclamations d'Ontario. Mais ce sont là autant de mots rides de sens, puis que M. Mowat a fait des concessions si libéralement formulées et abandonné la position qu'il avait défendue jusqu'à ce jour. Le public ne se paie plus de déclamation.

L'affaire sera probablement instruite en Angleterre au mois de juillet prochain, et le Conseil Privé règlera la manière dont les frais seront répartis et payés.

En résumé M. Mowat finit glorieusement par là où il eût dû commencer dès son avènement au pouvoir.

Et les événements donnent raison à sir John A. Macdonald.

NOTRE EDITION HEBDOMADAIRE

Satisfaite de l'accueil encourageant que le public d'Ottawa et des autres parties de la province a fait au Canada, la Société de Publicité a décidé de continuer à marcher dans la voie du progrès dans laquelle elle s'est engagée, en faisant subir à notre édition hebdomadaire le *Courrier de Hull*, des améliorations considérables qui en feront un journal auquel tous les habitants Canadiens-français du district d'Ottawa et de la province d'Ontario devront s'abonner.

A l'avenir le titre du *Courrier de Hull* sera changé en celui du *Canada* hebdomadaire.

Nous profitons de cette occasion pour rappeler aux abonnés du *Courrier de Hull* que l'abonnement est invariablement payable d'avance et que l'envoi du journal sera discontinué à tous ceux qui ne seront pas en règle avec l'administration.

L'honorable M. A. Lacoste vient d'être nommé sénateur pour la division de Lorimier.

LA SEMAINE COMMERCIALE.

La semaine qui vient de se terminer n'a apporté aucun changement notable dans le monde de la finance. Il y a abondance de capitaux pour toutes demandes légitimes aux taux ordinaires, c'est à dire, à sept et huit pour cent, selon dates et signature.

Le rapport des banques pour le mois de novembre, démontre clairement que nous ne sommes pas menacés d'une crise financière; au contraire si nous comparons l'état du mois d'octobre avec celui-ci, nous constatons que l'encaisse disponible sur demande, a augmenté de \$45,392,703, à la somme de \$49,752,978. L'escompte qui s'élevait à \$140,417,530 à la fin d'octobre est réduit à 134,413,113 en novembre.

Evidemment il y a beaucoup d'efficacité dans nos ressources; et nous ne rejetons sans crainte de nous tromper, il n'existe aucune raison de se défier de l'avenir si nous agissons avec prudence, et si nous basons nos importations sur nos besoins réels.

Nous ne sommes plus au temps où tout dépendait d'une récolte abondante. Aujourd'hui nous exportons d'énormes quantités de viandes, fromages, beurres etc., etc. Il faut remarquer que la quantité et partant la valeur de ces articles nous dédommagent largement pour toute diminution qui pourrait exister dans le rendement des grains.

Nous avons des étendues considérables de terres qui ont été converties avantageusement en pâturages ce qui assure la permanence de nos exportations des articles que nous venons de signaler, sans faire entrer en compte notre vaste domaine du Nord-Ouest, qui lui-même fournira avant bien longtemps de quoi nourrir une bonne partie de l'Europe.

La Colombie d'Amérique sont beaucoup moins intéressantes que les Colombie de l'Europe. C'est la Colombie qui a fait la fortune de la Colombie.

CHEMIN DE FER Canada-Atlantique

ET GRAND TRONC

FETES DE Noel et du Jour de l'An.

DES BILLETS A MOITIE PRIX ALLER ET RETOUR

seront émis pour tous les points sur la ligne du chemin de fer "Canada et Atlantique" et le Grand Tronc, à l'occasion des

FÊTES DE NOËL, bons pour aller à partir du vendredi, 21 décembre jusqu'au mardi, 25 décembre inclusivement; et bons pour revenir jusqu'au lundi, 31 décembre inclusivement.

POUR LE NOUVEAU AN — Bons pour aller à partir du vendredi, 28 décembre jusqu'au lundi 31 décembre inclusivement, et bons pour revenir jusqu'au lundi, 7 janvier 1884 inclusivement.

Billets en vente aux dépôts ordinaires.

D. C. LINSLEY, Gérant.
E. C. WINNIE, A. G. F. & P.
Ottawa, 10 déc. 1883.

CLUB DE RAQUETTES FRONTENAC

Il y aura sortie du club le 27 courant. Départ de la salle, 419, rue Sussex, à 8 1/2 hrs précises, pour la Gatineau.

Il y aura assemblée pour affaires urgentes. Par ordre, E. E. LEMIEUX, Secrétaire.

B. G.

FONDS DE BANQUEROUTE

BAS DE LAINE FINE POUR DAMES

25 Cts.

LA PAIRE.

CONDITIONS COMPTANT.

PAS DE SECOND PRIX.

BRYSON, GRAHAM & Co.,

Nos. 152 et 154,

RUE SPARKS.

& CO.

ROBES DE BUFFLES!

ROBES DE BUFFLES!!

Allez au grand DÉPÔT DE ROBES DE BUFFLES, dans les salles d'écure de

M. TACKBERRY, 29 RUE SPARKS, en face de l'Hôtel Russell.

Grandes peaux de buffles de \$6 à \$20, de de loup-cervier, d'ours du nord et japonais. Sur 33 peaux d'ours il m'en reste quatre seulement, et j'ai vendu 150 peaux de loup-cervier. Mes capots en pelletterie se vendent aussi très rapidement, car les prix sont très bas.

Venez tous au grand dépôt de robes de buffles. Je puis vendre moins cher qu'aucun autre marchand peut acheter et mes prix sont au plus bas.

J. B. TACKBERRY, Encanteur.

AVIS

Est donné par le présent que j'ai vendu aujourd'hui à R. A. Starrs et Cie., le magasin d'épicerie que je possédais sur la rue Clarence, dans la ville d'Ottawa, avec tous les crédits de ce magasin. Je désire remercier mes anciens pratiques pour le généreux patronage qu'ils m'ont accordé dans le passé.

R. A. STARRS, MICHEL STARRS.

Ottawa, 3 déc. 1883.

NOUVELLE RAISON SOCIALE

Nous faisons aujourd'hui connaître au public que nous avons acheté le grand fonds d'épicerie et de liqueurs de M. Michel Starrs, dont nous continuerons le commerce à son ancien poste, sur le côté nord de la rue Clarence, en face du marché By. Nous aurons toujours un assortiment complet des meilleures épicerie, et nos conditions de vente sont des plus avantageuses.

R. A. STARRS, JOSEPH BROUSSEAU.

Ottawa, 3 déc. 1883.

AVIS

AVIS PUBLIC est donné par le présent qu'une demande sera faite au Parlement, à sa prochaine session, pour obtenir un acte constituant la Compagnie du chemin de fer de Vaneruil et Prescott.

LACOSTE, GLOBENSKY, DISAILLON & BROS EAU,

Avocats des requérants, Montréal, 14 novembre 1883.

FUMEZ LES CIGARES

CABLE

ET

EL PADRE

MANUFACTURÉS PAR

S. DAVIS & FILS

MONTREAL.

3 déc. 1 an.

E. VEZINA

BIJOUTIER et HORLOGER

No. 536, Rue Sussex, OTTAWA.

CADEAUX DE NOËL ET DU JOUR DE L'AN

Assortiment complet de Bagues, Anneaux, Épingle, Boucles d'oreilles, Montres en or et en argent.

A MOITIÉ PRIX

Ouvrage fait à l'ordre sous le plus court délai à des prix modérés.

AGENT pour la célèbre montre Waltham

E. VEZINA, Porte voisine du VARIETY HALL, 1er dec, 1 an

FOURRURES

Le public d'Ottawa et de ses environs est invité à venir examiner notre assortiment contenant ce qu'il y a de plus nouveau et de plus élégant en fait de

MANTEAUX ET DOLMANS, en Sealskin et doublés en fourrures, pour dames.

Une spécialité de garnitures de fourrures, Manchons, Gants, Chapeaux, Casques et m. tantes.

Le plus bel assortiment qui existe à Ottawa, dans lequel on n'a que l'embaras du choix. Les prix sont toujours les plus bas, chez

H. L. COTE

128, Rue Rideau. Sept, 1883 1a

Lotion Persienne

La LOTION PERSIENNE est la meilleure préparation connue jusqu'à présent contre le masque, les rougeurs, les boutons ou tout autres maladies de la peau.

Cette préparation ne contient rien qui soit injurieux à la peau, et pour cette raison est recommandée d'une manière spéciale comme une excellente EAU DE TOILETTE.

Pas de bureau de toilette bien garni sans une bouteille de LOTION PERSIENNE.

En vente chez tous les pharmaciens.

Dépôts en gros à Montréal, MM. LYMAN SONS & Co., KERRY WATSON & Co., H. SUGDEN EVANS & Co.

4 Jan. 1883.

VIEUX DE 54 ANS

L'ELIXIR

Végétal Balsamique

N. H. DOWNS

A subi une épreuve de CINQUANTE QUATRE ANS, et a été reconnu comme le meilleur remède contre les

Rhumes, la toux, la Coqueluche et toutes les maladies des Pouxmons.

25 cts. et \$1.00 la Bouteille.

VENDU PARTOUT, et par C. O. Dacier, Ottawa, 14 mai 1883